

Proposition de post-doctorat « Analyse quantitative des conditions et trajectoires d'emploi dans le sport »

### **Conditions du post-doctorat proposé**

L'Institut de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) propose un post-doctorat d'une durée de 18 à 24 mois pour contribuer à l'analyse de données quantitatives récentes (données d'enquêtes et données administratives) sur l'emploi dans le sport. Le post-doctorat pourrait débuter à la rentrée 2023 (à compter du 1<sup>er</sup> septembre au plus tôt).

Nous recherchons un/e candidat/e titulaire d'un doctorat en économie ou en sciences sociales (STAPS, sociologie, sciences politiques...) depuis moins de cinq ans, avec de solides compétences en statistiques et méthodes quantitatives (maîtrise avancée d'un logiciel de traitement de données statistiques comme R). Une connaissance préalable du secteur sportif et/ou du marché du travail serait très appréciée. Le/la candidate devra également montrer une aisance dans la rédaction de rapports ou d'études plus courtes (4 pages), adressés à un public non spécialiste.

Situé à Paris, l'INJEP est un observatoire et le service statistique ministériel sur la jeunesse, la vie associative, l'éducation populaire, et le sport. Constitué d'experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, politistes...), l'INJEP est rattaché au ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse ; il pilote le service statistique ministériel en charge du sport, et produit notamment les Chiffres-clés du sport.

Le ou la post-doctorant/e travaillera en lien avec la Mission Enquêtes, Données et Etudes Statistiques, constituée principalement de statisticiens, mais également en lien avec les sociologues experts de la thématique sportive de l'INJEP.

### **Procédure de candidature**

Nous vous invitons à envoyer CV et lettre de motivation à [amelie.mauroux@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:amelie.mauroux@jeunesse-sports.gouv.fr) et [mathilde.didier@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:mathilde.didier@jeunesse-sports.gouv.fr) avant le 30 août 2023.

### **Thématiques de recherche proposées**

Un premier axe portera sur l'analyse de ce que recouvre l'emploi sportif. En l'absence de définition partagée au plan international ou national sur le périmètre à observer, mesurer l'emploi sportif demeure délicat. En effet, classiquement trois approches sont possibles : une approche sectorielle au sens de la nomenclature d'activités françaises, une approche qui repose sur les quatre principales branches de la filière sportive, et enfin une approche par les métiers, au sens de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles. Ces trois périmètres ne se recoupent qu'imparfaitement, de sorte que ces trois approches livrent des enseignements qui peuvent parfois sembler contradictoires (forte attractivité et fort turn over, etc.). Dès lors, des travaux permettant de les comparer, voire de les combiner, permettraient d'obtenir une image plus fidèle du secteur sportif, et d'enrichir la réflexion du service statistique ministériel sur les meilleurs indicateurs à retenir pour un suivi régulier.

Deuxième sujet d'intérêt, l'emploi dans le secteur sportif est particulièrement dynamique : il a quasiment doublé au cours des quinze dernières années (selon une approche sectorielle, Chiffres clés sport 2020). Pour autant, les raisons de ce dynamisme demeurent encore mal connues. Dans quel sous-secteur ce surcroît d'emploi s'est-il concentré ? Est-il soutenu davantage par un surplus d'offre de travail, avec le développement des filières STAPS, et/ou par un surcroît de demande de biens et

services sportifs ? Peut-on s'attendre à la poursuite d'un tel dynamisme, notamment en se basant sur les situations de pays européens comparables ?

Troisième thématique d'étude, les conditions d'emploi et les trajectoires professionnelles dans le secteur sportif ont commencé à faire l'objet de quelques travaux, permettant de documenter par exemple des départs des éducateurs sportifs vers d'autres secteurs en début ou milieu de carrière (Aboudadra-Pauli et al. 2019, Bovi et al. 2021). Il serait particulièrement utile d'approfondir et d'actualiser ces travaux, par exemple sur d'autres professions (vente en article de sport par exemple), ou pour mieux comprendre les différences de conditions d'emploi en fonction du statut (salariés, non-salariés y compris auto-entrepreneur, pluri-activité), et pour les salariés en fonction du type d'employeur (secteur public, associations et clubs ou structures privées) et du secteur d'activité.

Différentes sources pourront être mobilisées, et en particulier : l'enquête emploi en continu (EEC), le recensement de population de l'Insee (RP), et les déclarations sociales nominatives (DADS – DSN).

Réalisées en continue, les EEC permettent d'observer de manière structurelle et conjoncturelle la situation de personnes sur le marché du travail, les conditions d'emplois et le profil sociodémographiques. Basées sur un échantillon, l'analyse à l'échelle d'un secteur et/ou d'une profession peut se heurter à des limites d'effectifs. Pour augmenter la précision et garantir une bonne interprétation des données, les EEC peuvent être empilées sur plusieurs années successives. En 2021, une refonte de la méthodologie de collecte et du questionnaire de l'EEC a pu entraîner des ruptures de séries. Un travail préalable d'expertise sur le champ du secteur et des métiers du sport sera ainsi nécessaire. A l'inverse, le RP étant exhaustif il permet des analyses fines, y compris à l'échelle de région mais contient des informations plus réduites sur l'emploi et les conditions d'emploi.

Les données administratives issues de la déclaration sociale nominative (DSN, ex-DADS) pourront également être mobilisées pour étudier les salaires, les volumes horaires, les types de postes (annexes et non annexes) et la pluriactivité.

Ces trois sources permettent à la fois une approche sectorielle (NAF) et une approche par métiers (PCS). La DSN inclut également le code de la convention collective de l'établissement employeur (IDCC), permettant ainsi un niveau d'analyse supplémentaire par branche professionnelle.

Enfin, l'INJEP dispose d'un accès à des données administratives spécifiques aux diplômes délivrés dans le champ Jeunesse et sport (BPJEPS, CEJEPS, etc.) et aux titulaires de carte professionnelles. Issues notamment des systèmes de gestion du ministère des sports et des JOP, ces données n'ont jusqu'ici pas fait l'objet d'une exploitation statistique approfondie : FORÔMES (FORMations et diplÔMES de l'animation et du sport) et EAPS (Établissements d'activités physiques et sportives). Ces sources pourront être explorées et exploitées en lien avec les données d'enquêtes ou dans une étude spécifique, par exemple sur les éducateurs sportifs et leur répartition géographique par spécialité. La base EAPS pourrait être appariée avec les données extraites de la base des diplômés du sport et de l'animation, s'agissant des éducateurs sportifs.

Ces travaux auraient vocation à enrichir la réflexion de l'INJEP sur l'emploi sportif, dans le cadre d'un baromètre annuel de l'emploi dans le sport que l'institut va publier à compter de 2024.

Ces recherches pourront être valorisées sous la forme d'une ou plusieurs publications dans les collections de l'INJEP (collection Notes & Rapports, 4 pages dans la collection INJEP Analyse et Synthèse), et dans des revues à comité de lecture.

## **Références**

Chiffres clés Sport 2020, Injep.

Abboudi M.-C., Omont L., Peuvergne C., Thevenot T. (2021), Plus de 84 000 emplois dans la filière du sport en Île-de-France, Insee Analyses Ile-de-France, n°127

Aboubadra-Pauly S., Brochier D., Diagne M., Molinari-Perrier M. (2019), « Vision prospective partagée des emplois et des compétences. Les métiers du sport », Rapport du Réseau Emplois Compétences, Céreq, France Stratégie, février 2019.

Bovi H., Cros L., Maillochon A., (2022) Trajectoires d'emploi des éducateurs sportifs salariés en France : des profils variés pour des parcours diversifiés, Insee Analyses Bretagne, n° 110.  
Delhomme I., Deroin V. (2018), « Au cœur du sport, une forte progression des indépendants à côté des associations », Insee Analyses Pays de la Loire, n° 68 (2018, déc.)

Dietsch B. (2021), « Les diplômés 2019- 2020 d'un BPJEPS éducateur sportif ou animateur », Fiche repères, n° 40.

Dumartin S., Mouhali K. (2019), « L'emploi dans les métiers du sport et de l'animation : entre instabilité et tremplin », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine, n° 75 (2019, juin)

Flachere M., Kourdo J. (2019), « Sport et animation : des métiers en forte expansion dans un secteur en pleine mutation », Insee Analyses Occitanie, n° 87 (2019, déc.)

Maillochon A., Neveu-Cheramy L. (2017), « Métiers du sport et de l'animation en Bretagne : des emplois qui s'adaptent à une activité irrégulière », Insee Analyses Bretagne, n° 66 (2017, déc.)